

# L'article indéfini dans les grammaires françaises du 17<sup>ème</sup> au début du 18<sup>ème</sup> siècle (1618 à 1747)

Point Viviane

Université de Paris-Sorbonne  
(STIH-EA4509)  
vivianepoint@gmail.com

Si l'on s'intéresse à l'article indéfini dans les grammaires françaises des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, on peut constituer un corpus qui s'étend de Maupas (1618), la première grammaire du français au 17<sup>ème</sup> siècle, à Girard (1747)<sup>1</sup>. Le point commun de ces grammaires est une description à la fois sémantique et morphologique de l'article, laquelle n'est pas reprise après Girard. On en fait ainsi un marqueur casuel mais aussi le signe d'une construction du sens à travers laquelle il permet de désigner une entité vague. En ce sens, il s'oppose à l'article défini qui est de façon stable *le, la, les* et qui permet, lui, de désigner un individu précis.

Si les formes du défini n'étonnent pas le lecteur contemporain, l'indéfini de notre corpus est plus surprenant. En effet, à part Arnauld et Lancelot dans la *Grammaire Générale et Comparée* (désormais *GGR*), dans leur grande majorité, les grammaires du 17<sup>ème</sup> au début du 18<sup>ème</sup> siècle considèrent que les indéfinis sont *à* et *de*. Globalement, l'indéfini traite donc de ce que l'on décrit aujourd'hui comme absence d'article.

Or, au sein des articles, l'indéfini est celui qui suscite le plus de débat. On s'interroge en effet non seulement sur les signes linguistiques qui le constituent, sur leur statut, mais également sur l'existence même de cette catégorie. Donc, malgré une apparente stabilité autour de *à* et *de*, la catégorie est fragilisée par d'importantes dissensions, et cela, autour de trois questions : i) Quelle est la déclinaison de l'indéfini ? ii) Est-ce un article ou une préposition ? iii) Quelles en sont les valeurs ?

## 1 Une catégorie fragilisée par de nombreuses variantes.

Avant d'en venir à la valeur de l'indéfini, c'est tout d'abord la constitution de la catégorie qui pose problème. De Maupas (1618) à Girard (1747), les formes qui la composent ne sont en effet pas stabilisées.

### 1.1 Une distribution casuelle problématique.

Pendant cette période, les grammaires considèrent que la seule opposition qui existe entre les formes de l'indéfini est d'ordre casuel : il n'y a pas de variation de genre ni de nombre. Maupas précise ainsi que l'indéfini est « du commun genre et des deux nombres » (Maupas, 1618 : f.22<sup>f</sup>). Chiflet (qui envisage, on le verra, une opposition de nombre) note de la même manière qu'« il est de tout genre » (Chiflet, 1659 : 13), et Régnier Desmarais considère que « cet article sert au pluriel comme au singulier » (Régnier Desmarais, 1706 : 148). L'opposition qui existe entre les formes de l'indéfini est donc uniquement d'ordre casuel selon Maupas et Régnier Desmarais. On considère ainsi généralement (exception faite d'Arnauld et Lancelot) que l'indéfini présente deux formes : *de* qui correspond aux cas génitif et ablatif, et *à* au datif.

Or, il est tout à fait notable du point de vue de la distribution casuelle que l'indéfini ne présente aucune forme pour le nominatif. Pour autant, les auteurs n'excluent pas ce cas de la déclinaison de

l'indéfini et conservent le nominatif dans leur tableau de déclinaison. Il y a donc à la fois une impossibilité à exclure le nominatif de l'indéfini et une incapacité à décrire l'absence d'article.

Ainsi, selon Maupas l'indéfini « se construit sans nominatif » (Maupas, 1618 : f.22<sup>f</sup>) et l'auteur de la *Grammaire et Syntaxe Française* propose un tableau de déclinaison dans lequel il laisse vide la case réservée à l'indéfini au nominatif. Il met donc bien en avant, de manière implicite, une absence d'article. Buffier précise quant à lui que « l'indéfini ne prend nulle particule pour le premier cas » (Buffier, 1709 : 148) : pour Buffier comme Maupas, l'indéfini présente bien un cas nominatif, mais auquel il ne se réalise sous aucune forme. Mais c'est Chiflet (1659) qui souligne de la manière la plus saillante le phénomène. En effet, c'est cette absence d'article au nominatif qui lui permet de reconnaître l'emploi de l'indéfini :

Tous les (autres) noms qui n'ont point d'article au nominatif se déclinent par l'article indéfini, comme *Pierre, de Pierre, à Pierre* (Chiflet, 1659 : 14).

C'est donc l'absence de marque linguistique au nominatif qui caractérise, selon Chiflet, l'article indéfini. Ce cas est toujours identifié, mais comme celui pour lequel l'article ne se réalise sous aucune forme. Il lui est toutefois impossible de concevoir l'article zéro car il ne peut procéder à une analyse distributionnelle (dans laquelle il remarquerait que l'article précède toujours le nom sur l'axe syntagmatique, et que l'indéfini présente les formes *à, de* et un article zéro, qui commutent sur l'axe paradigmatique). Il conclut donc que l'article indéfini est marqué aux autres cas que le nominatif, et non marqué pour le nominatif. Buffier note également que « l'indéfini ne prend nulle particule pour le premier cas ; il prend *de* ou *d'* pour le second ; pour le troisième il prend *à* » (Buffier, 1709 : 148).

La flexion de l'indéfini se fait donc selon trois cas : le génitif (confondu avec l'ablatif), le datif, et le nominatif (cas d'absence d'article). Buffier propose un tableau qui correspond au paradigme proposé par Maupas, Chiflet et Buffier :

1.	Dieu	gens	Aristote
2.	de Dieu	de gens	d'Aristote
3.	à Dieu	à gens	à Aristote <sup>2</sup>

Au contraire, Oudin (1640), Irson (1662) et Restaut (1730) ne posent pas la question du nominatif. Selon eux, la déclinaison de l'indéfini se fait selon deux cas : le génitif qui présente la même forme que l'ablatif, et le datif. On a donc la déclinaison suivante chez ces trois grammairiens :

Génitif/ ablatif : *de*

Datif : *à*

Irson reprend ces formes mais se distingue légèrement des autres grammairiens dans la mesure où il exclut l'ablatif et l'accusatif : « l'accusatif et l'ablatif ne sont pas chez les François » (Irson, 1662: 17).

En somme, la déclinaison de l'indéfini varie principalement à propos du nominatif. L'absence de signe linguistique à ce cas comme marque d'identification de l'indéfini fragilise la description car elle souligne une indécision théorique. Non seulement elle n'est pas stable d'une grammaire à l'autre, mais elle résiste à la description car on ne sait pas à l'époque décrire l'article zéro.

## 1.2 Autres variations.

À côté du problème posé par le nominatif, d'autres différences existent entre les paradigmes des différents auteurs. Oudin installe une première variation car selon lui, le paradigme de l'indéfini change en fonction du contexte dans lequel il est utilisé. Il en présente ainsi trois.

Le premier que l'on peut relever est l'emploi de l'indéfini « en parlant d'une portion indéterminée » (Oudin, 1640 : 52). Dans ce cas, Oudin remarque que l'indéfini présente un cas nominatif / accusatif (on se souvient que selon lui, l'indéfini exclut le cas nominatif de sa déclinaison) :

Outre la disposition réglée des cas [des] articles, il se rencontre qu'en parlant d'une portion indéterminée, ceux qui ont lieu au génitif et à l'ablatif, servent au nominatif et à l'accusatif : par exemple *voilà du pain, voilà de l'argent, donnez-moi du vin, apportez-moi de l'eau*, et quelques fois au datif *cela ressemble à du vin, cela ressemble à de la paille* (Oudin, 1640 : 44).

Il souligne un cas où la forme *de*, normalement utilisée pour le génitif / ablatif est employée au nominatif. Dans ces exemples *du* et *de l'* sont mis, selon une terminologie actuelle, devant les noms massifs *pain* et *argent*. Il s'agit donc de nos partitifs modernes. Oudin reconnaît ainsi une particularité de l'article qui désigne « la portion indéterminée » : il présente un cas nominatif / accusatif. Pour autant, Oudin ne fait pas une catégorie séparée de l'indéfini, mais reconnaît ponctuellement une différence d'ordre sémantique. Régnier Desmarais (1706) relève également « à côté de *à* et *de* qui sont d'ailleurs de véritables prépositions, deux formes composées : *du* et *des* » (Régnier Desmarais, 1706 : 156). Il propose les exemples « du pain suffit, des gens sages m'ont dit, faire du bien à tout le monde, ne dire du mal de personne, faire des actions de valeur » (op. cit, 172). *Du* est employé devant les noms massifs *pain* et *bien* (en termes modernes) : *du* est, comme dans les exemples de Oudin, notre article partitif. Mais il n'évoque pas la valeur décrite par Oudin.

Régnier Desmarais note en outre que « lorsque l'article sert au lieu de particule *avec* (...), le datif remplace l'ablatif dans *nourrir au pain et à l'eau, fermer à clé, une poule aux poireaux : pour avec du pain, avec de l'eau, avec la clé, avec les poireaux* » (op. cit, 156). L'indéfini *à* correspond à une valeur de l'ablatif (qui exprime ici, selon nous, la manière). Or, alors que l'indéfini à l'ablatif est *de*, on trouve la forme *à* qui correspond, dans la présentation du grammairien, au datif. Il s'agit donc du problème de l'homophonie entre deux formes : le cas datif et l'ablatif de l'indéfini, dans le contexte où l'indéfini commute avec la préposition *avec* suivie d'un déterminant. On peut dresser le tableau suivant :

Nominatif	<i>du, de l'</i> (en parlant d'une portion)
Génitif, ablatif	<i>de, à</i> (quand <i>à</i> a la même valeur que <i>avec</i> )
Datif	<i>à</i>

À travers cette distribution, Régnier Desmarais ajoute les formes *du, de l'* au nominatif, et *à* pour le génitif / ablatif. Pour *à*, il n'y a qu'une variation de cas par rapport au paradigme proposé par les autres grammairiens. Mais pour *du, de l'*, il pose non seulement un cas nominatif pour l'indéfini, mais aussi des formes qui ne sont pas décrites par les autres auteurs.

En somme, avec Oudin et Régnier Desmarais, l'indéfini présente deux types de différences par rapport à celui des autres grammairiens. Oudin reprend la forme *à* mais observe qu'elle peut correspondre au génitif / ablatif et non pas seulement au datif. Et, s'il ne s'agit pas d'une forme nouvelle, il y a bien une variation de cas. Avec *du*, Oudin et Régnier Desmarais introduisent une forme nouvelle dans le paradigme de l'indéfini. Pour Oudin, elle correspond au nominatif et présente une valeur sémantique particulière, celle du partitif moderne.

Le paradigme de l'indéfini dans les grammaires du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle est donc instable et les variations qui apparaissent à mesure des grammaires tendent à fragiliser l'idée selon laquelle l'article présente une flexion casuelle.

### 1.3 La question du pluriel de *à, de*.

Globalement, l'indéfini *à, de* n'a pas de pluriel. Seuls Chiflet et Régnier Desmarais envisagent des formes différentes pour les deux nombres.

#### 1.3.1 La forme *des*.

Selon Chiflet, la catégorie de l'article indéfini est bien composée des formes *à* et *de*, mais il distingue le pluriel du singulier :

Il est de tout genre, & n'a que deux monosyllabes *de* & *à* pour le singulier ; et *de*, & *à de*, ou *à des* pour le pluriel. De ces mots : *à*, *à de*, *à des*, servent au datif (Chiflet, 1659 : 13).

Comme Chiflet ne relève pas d'opposition de genre, on a la distribution suivante, qui vaut aussi bien pour le masculin que pour le féminin :

	Singulier	Pluriel
Génitif/ ablatif :	<i>de</i>	<i>des</i>
Datif	<i>à</i>	<i>à de</i> , <i>à des</i>

Chiflet précise qu' « au génitif et à l'ablatif, on dit toujours *des* comme dans *la gloire des vertueux princes* » (op. cit., 16). Il note en outre que « quand l'adjectif est mis devant le substantif, au pluriel, il faut l'article *de* » (ibidem). Il donne alors plusieurs exemples :

Pour le nominatif pluriel : *il y a de curieuses remarques en ce livre*. Au datif pluriel : *j'ai donné des récompenses à de vaillants soldats* (ibidem).

Pour Régnier Desmarais, on s'en souvient, les formes *du* & *des* appartiennent à l'indéfini. Il propose donc aussi une forme plurielle *des*, mais on peut se demander si *des* est la forme plurielle de *du*. Il a déjà observé qu' *elle forme un équivalent au pluriel de un*, une :

*Un & une* (...) n'ont point de pluriel, ils luy en sont un des particules *de* & *des* dont on se sert en plusieurs rencontres, pour marquer les différents cas du pluriel (Régnier Desmarais, 1706 :154).

Mais Régnier Desmarais reste vague sur la distribution casuelle et ne précise ni à quel cas est employé *des*, ni dans quel usage.

En ajoutant *des* pour le pluriel, Chiflet et Régnier Desmarais créent donc à nouveau une variation au sein de l'indéfini.

### 1.3.2 La construction *des* + adjectif + substantif.

Les grammaires du 17<sup>ème</sup> au début du 18<sup>ème</sup> siècle identifient, si l'on emploie la terminologie contemporaine, une variante combinatoire *de*, du pluriel *des*, devant un adjectif. La construction *des* + adjectif + substantif est ainsi décrite par Maupas (1618), Oudin (1640), Chiflet (1659) et Régnier Desmarais (1706).

Maupas souligne la variation lorsque l'adjectif précède le nom à propos du pluriel de *un* avec *des choses* dont nous parlons comme d'un tout, & d'un corps intégral (Maupas, 1618 : f.23<sup>V</sup>) :

De ces mêmes choses, si nous voulions parler en pluriel de même sens, nous leur appliquerions l'article *des*, devant les substantifs, comme *Des rois*, *des soucis*, *des récompenses*. Et l'article *De*, devant les adjectifs s'ils précédaient ces substantifs là, comme *De bons roys*, *de poignants soucis*, *de grandes récompenses* (Op. cit, f. 24<sup>F</sup>).

Chiflet fait la même remarque :

Quand l'adjectif est mis devant le substantif, au pluriel, il faut user de l'article *de*. Par exemple, pour le nominatif pluriel *il y a de curieuses remarques en ce livre*. *Il y a de vaillants soldats en cette place*. Au datif pluriel, *j'ai donné des récompenses à de vaillants soldats*. À l'accusatif. *Il m'a envoyé d'excellents livres* (Chiflet, 1659 : 16).

De la même manière, selon Régnier Desmarais, l'indéfini *de* peut marquer « l'accusatif ou le nominatif quand le substantif est précédé de son adjectif comme dans *donner de grands exemples de vertu* » (Régnier Desmarais, 1706 : 170).

Ce qui est notable à travers ces remarques, c'est que la forme *de* change de nature. En effet *des*, à part pour Port-Royal qui l'identifie comme le pluriel de l'indéfini *un*, *une*, est le pluriel du défini au cas

génitif / ablatif. Dès lors, quand *de* remplace *des*, il passe de la catégorie de l'indéfini au défini : une même forme apparaît dans deux catégories distinctes. À nouveau cette analyse fragilise le cadre théorique dans lequel *de* est un article indéfini.

## 2 À et de : préposition ou article ?

Même s'ils traitent *à* et *de* dans leur chapitre sur l'article, l'ensemble de nos auteurs qualifient ces formes de *prépositions*. Seuls la *GGR* et Girard l'excluent clairement de la catégorie de l'article. Maupas (1618), Régnier Desmarais (1706) et Buffier (1709) laissent son statut entre deux catégories : il est à la fois article et préposition.

### 2.1 Un statut ambigu.

Maupas considère ainsi qu'« il n'y a que *le, la, les* qui semblent articles : les autres sont comme prépositions » (Maupas, 1618 : f.22<sup>f</sup>). *Le, la, les* constituant le paradigme du défini, l'article indéfini est exclu de la catégorie des articles. Évoquant plus particulièrement *de*, Maupas note qu'il « est plustost préposition qu'article » (op. cit, f.31<sup>v</sup>). Il qualifie même *à* de « vraie préposition », dans la partie réservée aux remarques sur *à, au, à la, à l', aux, ès* (op. cit, f.34<sup>v</sup>). À travers la tournure « sont comme », Maupas ne fait que comparer *à* et *de* à des prépositions, et leur statut est en suspens : il ne tranche pas entre article et préposition.

Il met par ailleurs en avant l'origine prépositionnelle de *à* et *de* :

*De, du, de la, de l', des.* Ceux-cy sont plutôt préposition qu'article, et de fait, se rapportent du tout aux latines, *De è, ex, ab à abs*, signifiant *issue, séparation ou distraction*, comme *César se disait issu de la déesse Vénus* (Ibidem).

Il en va de même pour *à, au, à la, à l', aux, ès* qui sont « respondantes aux latines *ad, in* » (loc. cit.). À nouveau, l'indéfini est rapproché de la préposition, mais Maupas ne tranche pas entre ces deux statuts : même si *à* est une « vraie préposition » il la décrit tout de même dans son chapitre sur l'article. Régnier Desmarais (1706) note de la même manière que dans les cas où *à* ne précède pas un nom, elle est « comme préposition ». Il ne souligne encore une fois qu'une ressemblance entre l'indéfini et la préposition. Buffier observe, comme Maupas, que *à* et *de* sont de « véritables prépositions ». Mais il classe tout de même ces formes dans la catégorie de l'article : il ne fait donc, comme Maupas, que comparer les deux.

La seule grammaire à analyser véritablement *à* et *de* comme des prépositions, est la grammaire de Port-Royal (1683). Arnauld et Lancelot considèrent en effet que *à* et *de* sont des « particules de cas » (Arnauld et Lancelot, 1683 : 39) et parallèlement, ils identifient *un, une, des* comme les formes de l'article indéfini, en quoi ils s'opposent radicalement aux autres grammaires sémantico-morphologiques.

L'analyse que proposent les messieurs rapproche *à* et *de* des prépositions telles qu'elles sont décrites dans les grammaires contemporaines. Ils soulignent ainsi que c'est parce qu'elles marquent le cas que *à* et *de* sont des particules et non des articles :

Remarquez qu'on ajoute *à*, qui est la particule du datif, pour en faire le datif de cet article (l'article indéfini), tant au singulier *à un*, qu'au pluriel *à des* ; et qu'on ajoute aussi *de*, qui est la particule du génitif, pour en faire le génitif de cet article, savoir *d'un* (Op. cit, 41).

L'identification de ces *particules* permet de reconnaître que l'article ne présente pas de déclinaison, mais des contractions :

Ces articles n'ont point proprement de cas, non plus que les noms. Mais ce qui fait que l'article semble en avoir, c'est que le génitif et le datif se font toujours au pluriel, et souvent au singulier, par une contraction des particules *à* et *de*, qui sont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, et le singulier *le* (op. cit, 39).

La reconnaissance du rôle de marqueur de cas permet aux auteurs de la *GGR* non seulement de déduire que l'article n'a pas de déclinaison, mais aussi d'exclure *à* et *de* de la catégorie de l'article. On voit ici un passage, dans la description grammaticale, d'un système morphologique dans lequel les cas (c'est-à-dire les fonctions) sont marqués par la flexion de l'article, à un système syntaxique dans lequel les fonctions sont marquées par des *particules de cas*. Plus important encore, puisque *à* et *de* sont exclues de la catégorie de l'article parce qu'ils marquent le génitif et le datif, son rôle n'est pas de marquer les cas.

Même s'il identifie des *particules de cas* dans les formes *à* et *de*, Régnier Desmarais (1706) prend le contre-pied de cette analyse. Il emprunte bien à Arnauld et Lancelot l'analyse de *à* et *de* en identifiant ces formes comme des *particules de cas* (Régnier Desmarais, 1706 :168) mais il renverse leur argument.

Il identifie deux natures, article ou préposition, pour deux emplois distincts :

(La particule) *à*, dans toutes les façons de parler, où elle ne sert point à marquer le datif, (...) ne doit être regardée que comme une véritable préposition [...] Du reste, elle n'a point d'autre employ devant les noms que de servir à en marquer le datif (op. cit, 169).

On retrouve bien ici le rôle joué par l'article selon nos grammaires : *à* est article lorsqu'il sert à marquer le datif, c'est-à-dire quand il est un marqueur casuel. Autrement, il s'agit d'une préposition. Il est tout à fait remarquable que l'argument qui permettait à Arnauld et Lancelot d'identifier *à* et *de* comme des « particules de cas » et de les exclure de la catégorie de l'article (le fait que *à* et *de* marquent les cas), fait conclure Régnier Desmarais que *à* et *de* sont des articles :

*À* et *de* sont ordinairement employées à marquer certains cas des noms qui ne reçoivent pas l'article défini (op. cit, 168).

On voit bien à travers cette définition que c'est le rôle de marqueur casuel qui est au centre de la définition de l'article indéfini. La dénomination « particule de cas », reprise par Régnier Desmarais à Arnauld et Lancelot, ne désigne pas une nouvelle catégorie à côté de celle de l'article. Il s'agit seulement d'une nouvelle dénomination par laquelle Régnier Desmarais décrit l'article indéfini *à*, *de*. Il y a donc une différence très nette entre les deux grammaires, et le fait de considérer que le rôle de l'article est de marquer les cas constitue un obstacle qui empêche le grammairien de classer de manière définitive *à* et *de* dans la catégorie des prépositions. Il oblige en effet Régnier Desmarais à identifier deux natures syntaxiques pour *à* et *de*, « particules de cas » (indéfini) ou « préposition », et fragilise ainsi la cadre théorique.

En somme, la même contradiction se retrouve chez Maupas, Régnier Desmarais et Buffier: l'indéfini est comparé à une préposition mais figure tout de même dans le chapitre consacré à l'article. Ceci s'explique, selon Régnier Desmarais, « parce-qu'il faut autant que l'on peut s'en tenir aux dénominations reçues » (op. cit, 153). C'est donc parce qu'il ne veut pas rompre avec les grammaires antérieures que Régnier Desmarais traite *à* et *de* dans le chapitre consacré à l'article.

De Maupas à Buffier, *à* et *de* sont ainsi simplement « comparés » à des prépositions et la limite entre indéfini et préposition est imprécise. La description de Régnier Desmarais est représentative de cette hésitation : *à* et *de* sont des articles lorsqu'ils indiquent les cas, autrement il s'agit de « prépositions ».

## 2.2 Arnauld et Lancelot : *un, une, des* comme article indéfini.

Arnauld et Lancelot se distinguent des autres grammairiens du 17<sup>ème</sup> siècle dans la mesure où, faisant de *à* et *de* des *particules de cas*, ils considèrent que l'indéfini est *un, une, des* :

On ajoute *à* qui est la particule du datif, pour en faire le datif de cet article, tant au singulier *à un*, qu'au pluriel *à des*. Et que l'on ajoute aussi *de*, qui est la particule du génitif, pour en faire le génitif du singulier, savoir *d'un* (Arnauld et Lancelot, 1660 : 41).

Sous le terme article *indéfini*, ils désignent donc des formes différentes de celles des autres grammairiens sémantico-morphologiques, dont ils proposent le paradigme suivant :

	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	
Nominatif/ Accusatif/	Un	Une	Des/
Ablatif/Génitif	D'un	D'une	De
Datif	À un	À une	De À des

Cette description présente ainsi deux nouveautés par rapport à celle des autres grammairiens classiques.

Premièrement, ils identifient *des* comme article *indéfini* (pluriel de *un, une*) et non, comme dans les autres grammaires, comme pluriel du défini au génitif/ablatif. Ils posent alors le problème de la différence morphologique entre le singulier *un, une*, et le pluriel *des* :

Quant à l'article indéfini, *un* et *une*, que nous avons appelés *indéfinis*, on croit d'ordinaire qu'il n'a point de pluriel. Et il est vrai qu'il n'en a point qui soit formé de lui-même, car on ne dit pas *uns, unes* comme les espagnols, *unos animales* ; mais je dis qu'il en a pris d'un autre mot, qui est *des* avant les substantifs, *des animaux* ; ou *de* quand l'adjectif précède, *de beaux lits* etc. ; ou bien, ce qui est la même chose, je dis que la particule *des* ou *de* tient souvent au pluriel le même lieu d'article indéfini qu'*un* au singulier (Op. cit, 40).

Les Messieurs mettent ainsi en avant trois caractéristiques de la forme *des* : i) *des* est le pluriel de *un* ; ii) *un* étant identifié comme article indéfini, *des* est *article indéfini* ; iii) *de* est une variante combinatoire de *des* lorsque l'adjectif pluriel précède le nom.

Deuxièmement, Arnauld et Lancelot introduisent la règle de *cacophonie* pour décrire le problème du génitif pluriel *de* auquel il s'agit de savoir pourquoi on n'a pas la suite *de des* :

On ne l'a pas fait pour une raison qui fait la plupart des irrégularités des langues, qui est la cacophonie, ou mauvaise prononciation. Car *de des* & encore plus *de de* eût trop choqué l'oreille, & elle eut peine à souffrir qu'on eût dit : *il est accusé de des crimes horribles*, ou, *il est accusé de de grands crimes* (ibidem).

À travers le terme *cacophonie*, Arnauld et Lancelot soulèvent un problème de musicalité de la langue, propre au français et qui explique une irrégularité.

### 2.3 Girard : à et de exclus de l'article indéfini.

Girard aussi, comme les Messieurs, identifie clairement *à* et *de* comme *préposition ou particule* :

En quelque lieu & en quelque rapport que se trouvent les mots *de* & *à*, qu'on nous donne pour les cas de cet article indéfini, nous leur conserverons toujours leur vrai nom et leur emploi modificatif : ils seront partout ou *préposition ou particule* ; car telle est leur nature française (Girard, 1747 : 178).

Comme la *GGR*, *à* et *de* sont exclus de la catégorie de l'article, et ce, tout d'abord à travers le phénomène de contraction dans la description des variations morphologiques de *le, la, les*. Selon Girard, « *de le produit* du, que *de à le* se forme *au* » (ibidem), que *des est constamment formé par* de les, & aux *par* à les (Op. cit, 169-170). Cette description précise de la contraction est un nouvel argument qui va contre l'idée selon laquelle l'article présente une morphologie casuelle. En effet, à l'issue de sa description, Girard précise que *dès qu'on les éloigne* (l'article et la préposition) *ou qu'on les sépare par quelque autre mot, ils prennent leur état naturel*. Il propose les exemples *maître de tout le monde, plaire à tout le peuple* (Op. cit, 170) qui lui permettent de conclure que *ce retour au premier état d'intuition est une preuve bien claire et bien convaincante* que du, des, au, & aux *ne furent jamais rien de ce qu'on nomme* génitif et datif ; *mais ce sont de pures contractions* (ibidem). Il s'agit donc pour Girard, à travers la description de la contraction, d'exclure les prépositions *à* et *de* du paradigme de l'article et ce faisant, de bannir l'idée selon laquelle l'article présente une morphologie casuelle. Il conclut plus tard en notant que *notre langue*

marque par des prépositions le régime que la latine marque par des cas (Op. cit, 174). Girard va donc contre l'idée d'un article comme marqueur casuel, et le phénomène de contraction est la preuve que le français n'a pas de déclinaison.

Girard ajoute ensuite un argument syntaxique au morphologique :

Il y aurait chez moi bien de l'inattention si j'érigeais en article des mots qui se placent fréquemment où il est défendu à celui là de paraître, & qui à tout instant en accompagne d'autres qui ont pour l'article une antipathie formelle, tels que les noms propres de personnes, les pronoms (Girard, 1747 : 178).

C'est ainsi parce qu'ils présentent des emplois différents sur le plan syntaxique que *à* et *de* sont exclus par Girard du paradigme de l'article. Girard est le premier auteur depuis Maupas (1618) à utiliser un tel argument. Il se fonde sur la distinction entre ce qui correspond dans les grammaires contemporaines aux axes paradigmatique et syntagmatique, le fonctionnement syntaxique permettant de déterminer la catégorie grammaticale : *à* et *de* n'apparaissent pas aux mêmes endroits sur la chaîne parlée, ils n'appartiennent donc pas à la même catégorie.

Girard met de plus en avant un emploi syntaxique, qualifié de *modificatif* (Op. cit, 179), différent de celui de l'article. Dans les exemples « C'est une figure à peindre ; elle est incapable de nuire ; on désire de plaire ; je reviendrais de ma campagne à quatre chevaux et l'éclipse de soleil paraît à quelques bonnes gens un présage de malheur » (Op. cit, 180), Girard observe que « *à* et *de* servent à indiquer le rapport d'une chose à une autre » (Ibidem). C'est la fonction de complément que mettent en avant ces exemples : complément de l'adjectif dans le premier, complément du verbe ensuite, complément du nom dans le dernier. Les prépositions ont ainsi une fonction propre qui les distingue de l'article.

Girard complète enfin sa démonstration par un argument sémantique :

(...) Ils servent à indiquer le rapport d'une chose à une autre : ils sont donc partout de vraies prépositions, & ne sont pas plus articles dans une circonstance que dans l'autre. Quand je dis, *il est incapable de lâcheté, c'est une action de lâcheté* ; le *de* n'est pas dans le second emploi autre chose que dans le premier, servant dans l'un et dans l'autre à indiquer un rapport spécifique qui restreint l'incapacité & l'action à la lâcheté (Op. cit, 180).

*À* et *de* ont donc une valeur sémantique propre, celle d'exprimer un « rapport spécifique », (laquelle reprend la fonction de complément évoquée plus haut), et qui les distingue de l'article.

En somme, Girard mobilise trois arguments pour prouver que les formes *à* et *de* n'appartiennent pas à la catégorie de l'article : i) un argument morphologique : *au, aux, du, des* sont des *contractions* de deux éléments distincts. Elles ne correspondent donc pas aux variations casuelles de *le, la, les* ; ii) un argument syntaxique : *à* et *de* ne présentent pas les mêmes emplois que *le, la, les* ; iii) un argument sémantique : *à* et *de* ont une valeur sémantique spécifique distincte de celle de l'article.

## 2.4 Vairasse d'Allais : contestation de la catégorie de l'indéfini.

À côté de cette hésitation sur le statut de *à* et *de*, Vairasse d'Allais considère qu'il n'y a pas de catégorie fixe d'articles définis ou indéfinis :

Tous ces articles sont quelques fois définis, et d'autres fois indéfinis, selon la différente signification des mots avec lesquels ils sont construits (Vairasse d'Allais, 1681 : 85).

Il ne précise pas dans quels cas l'article est indéfini mais on peut en récapituler les emplois à travers les exemples qu'il propose.

Premièrement, Vairasse d'Allais identifie la préposition *à* employée seule, comme un article indéfini :

*À* est indéfini dans *ne dites rien à personne, je n'en parlerai à créature vivante* (Op. cit, 86).



Il s'agit donc de l'indéfini des autres grammaires du 17<sup>ème</sup> au début du 18<sup>ème</sup> siècle (avec la valeur du datif), *GGR* exclue.

Deuxièmement, l'article est indéfini dans les emplois du nom que les grammaires contemporaines nomment *génériques*. Ainsi les articles *de*, *à*, *des*, et *aux* sont-ils indéfinis dans les exemples suivants :

Les charmes de la vertu sont plus grands que les attrait du vice, il ne faut parler des princes qu'avec respect, la fortune est le plus souvent contraire aux gens de bien, il faut parler civilement aux dames (op. cit, 91).

Il s'agit de *les* dans ses formes contractées *de les*, et *à les* dans un emploi générique.

*L'*, *la*, s'ajoutent à *les* et sont indéfinis dans « l'homme est un animal raisonnable, la femme a été créée pour l'aide de l'homme, les hommes sont sujets à plusieurs infirmités » (op. cit, 90). Dans ces exemples (de notre article générique), les articles *les*, *la*, *l'* sont également indéfinis selon Vairasse d'Allais.

Troisièmement, le partitif moderne est considéré comme indéfini. Dans « j'ai du vin dans ma cave, donnez-moi du pain, on mange de la viande en charnage et du poisson en Carême » (op. cit, 90), les noms « vins, pain, et viande » sont ce que les grammaires modernes identifient comme massifs.

En définitive, on distingue trois cas dans lesquels l'article est indéfini selon Vairasse d'Allais : i) Lorsque *à* est employé seul. C'est l'indéfini des autres grammaires de notre corpus, sauf la *GGR* ; ii) Lorsque l'article *le*, *la*, *les* présente une valeur générique telle qu'elle est analysée dans les grammaires actuelles ; iii) Lorsque l'article est le partitif contemporain.

Pour résumer en des termes modernes, ce qu'illustrent ces exemples, c'est qu'on a un indéfini selon Vairasse d'Allais quand le nom désigne soit la totalité de la classe, soit une partie d'un massif. Tout article qui ne permet pas de désigner un individu particulier est donc article indéfini.

### 3 Les valeurs de *à* et *de*.

À côté de ces débats morphologiques, nos grammaires attribuent deux types de valeurs à l'*indéfini* (*à*, *de* et *un*, *une*, *des* pour Port-Royal) : sur *les dictions* (ou *significations*) ou sur les *sujets*. L'article indéfini est marqué par le fait qu'il n'agit pas sur le nom : il laisse les « dictions dans une signification vague » (Régner Desmarais, 1706 :153) et « confuse » (Chiflet, 1659 : 13) et ne désigne « aucun sujet » (Maupas, 1618 : f.23v).

#### 3.1 L'indéfini « laisse les dictions en leur étendue » (Oudin, 1640 : 54).

Premièrement, l'article indéfini indique, de façon assez stable chez nos auteurs, que le nom doit être envisagé dans son sens le plus large.

La description de Maupas, selon laquelle les articles indéfinis *ne restreignent point la signification du mot, ains la laissent en sa naturelle* (Maupas, 1618 : f.22V) est largement reprise, avec quelques différences terminologiques. Maupas montre l'opposition entre le défini qui a pour rôle de « resserrer et restreindre les mots qui d'eux-mêmes ont une signification vague et générale » (op. cit, f.22V) et l'indéfini qui a la fonction inverse, c'est-à-dire « laisser les mots dans leur signification vague et générale ». Chiflet et Régner Desmarais reprennent la même formulation. Le premier note ainsi que « l'indéfini laisse le nom en sa signification générale et confuse » (Chiflet, 1659 : 13) et selon le deuxième, l'article indéfini permet d'employer le nom « dans une signification vague et indéterminée » (Régner Desmarais, 1706 :153). Dans les deux cas, l'adjectif « générale » est utilisé par Maupas, et on propose un synonyme pour *vague* : Chiflet évoque la signification « confuse », et Régner Desmarais utilise l'adjectif « indéterminée ». L'analyse du rôle de l'indéfini sur la signification du nom est donc stable et les différences de description n'apparaissent que sur un plan terminologique.

Enfin, Oudin et Irson décrivent la même opération que celle évoquée par Maupas, Chiflet et Régner Desmarais, mais passent par un langage métaphorique. Oudin remarque que « l'indéfini se trouve

avec des choses indéfinies et universelles et laisse les dictionnaires en leur étendue » (Oudin, 1640 : 54). Il reprend la construction de Maupas avec le verbe « laisser » mais, à travers le terme « étendue », il propose une métaphore spatiale pour décrire la signification du nom qui est la plus vaste possible. Irson reprend la métaphore d'Oudin en notant que « les articles indéfinis sont ceux qui laissent la signification du mot devant lequel ils sont mis, dans toute son étendue, sans le déterminer ni le spécifier » (Irson, 1662 : 15). Notons que le terme « étendue » ne présente pas le sens logique que nous lui connaissons, lequel ne lui est attribué qu'à partir de *La Logique* de Port-Royal et Beauzée dans la description de l'article. L'étendue d'Oudin et Irson permet de décrire les « dictionnaires » ou les « significations », lesquelles sont susceptibles de variations. L'idée de « déterminer » est corrélée à celle de « spécifier » et décrit une restriction de l'étendue.

L'article indéfini a deuxièmement pour rôle d'indiquer que le nom présente un sens particulier, qui n'a pas besoin d'être précisé par le défini. Ainsi, selon Buffier, « l'indéfini s'emploie avec des noms ou pronoms qui marquent par eux-mêmes une distinction précise, n'ont pas besoin de l'article défini pour la marquer comme *moi, toi, soi, lui* ; tous les noms propres employés en tant que propres » (Buffier, 1709 : 155). Les pronoms *moi, toi* renvoient (en termes actuels) de façon non équivoque à l'énonciateur et l'énonciataire dans une situation d'énonciation donnée. Les noms propres, eux, désignent de façon rigide, un individu unique. Buffier souligne ainsi que les indéfinis s'emploient par défaut lorsque le défini est inutile.

Selon Maupas, l'article indéfini « n'oblige à aucun sujet » (Maupas, 1618 : f.23v) et les « appellatifs [...] sont laissés en leur générale signification sans aucune restriction » (Op. cit, f.29<sup>r</sup>). C'est l'équivalence avec « quelconque, aucun » qui est soulignée à travers les exemples « je ne sais si je trouverai ami quelconque et Avisez-vous s'il vous manque aucune chose » (ibidem). L'article indéfini a la même vertu que les adjectifs *aucun* et *quelconque* : il n'indique aucun individu particulier. Les grammaires de notre corpus décrivent cette opération à travers l'exemple du nom *roi*. Dans « une couronne de roi », Chiflet observe que « l'article *de* joint à *roi*, vaut autant que de quelque roi que ce soit, sans le déterminer à celui-ci ou à celui-là » (Chiflet, 1659 : 13). À travers la commutation avec *quelques*, il souligne que l'indéfini ne corrèle pas le mot *roi* à un individu particulier. De la même manière, dans « cela n'appartient qu'à un fils de Roy, c'est un discours de philosophe », Irson note que « ces mots *fils, Roy, philosophe*, peuvent être attribués indifféremment à tous les fils de Roy, à tous les roys &c. » (Irson, 1662 : 14).

Le fonctionnement est le même pour l'article indéfini *un, une, des* dans la grammaire d'Arnauld et Lancelot :

Avec l'article *un* au singulier, *des* au pluriel, on signifie un ou plusieurs individus vagues comme dans *un Roy détruira Constantinople* et *Rome a été gouvernée par des rois* (Arnauld et Lancelot, 1683 : 42).

Quelles que soient les formes qui en constituent le paradigme, l'indéfini selon nos grammaires, ne permet donc pas de désigner d'individus particuliers. Sur le plan terminologique, le fait d'être « indéterminé » s'applique aussi bien à la « signification » chez Régnier Desmarais, qu'au fait de désigner ou non un individu particulier chez Chiflet.

### 3.2 Les valeurs de *de*.

La description de l'indéfini ne consiste pas seulement à l'opposer au défini. Il s'agit aussi d'en décrire les valeurs selon ses emplois. Sur le plan sémantique, Maupas est celui qui décrit avec le plus de précision les valeurs de *de*.

Il remarque premièrement que « *de* exprime la matière de quoi chaque chose est faite » (Maupas, 1618 : f.32<sup>r</sup>), comme dans « Armure de fer ou d'acier, un bas de soie » (ibidem). Ces deux exemples correspondent à l'emploi où un nom précédé de *de* remplace un adjectif.

Il permet deuxièmement d'exprimer « la cause efficiente » (Ibidem) comme dans « rougir de honte, brûler d'amour, soupirer de tristesse » (ibidem). Ceci est lié à une construction syntaxique : « l'indéfini suit tout

mot signifiant quantité ou nombre (...) l'article *de* désignant la matière de cette quantité » (ibidem). Il donne pour exemple les termes « combien, tant, autant, plus, beaucoup, assez, prou, peu, moins, davantage, point, gueres, trop » (ibidem). Ces adverbes dénotent une quantité alors que le mot précédé de l'indéfinitif précise la matière dont on donne la quantité.

Sur le plan syntaxique, Maupas envisage deux constructions.

Tout d'abord, il peut remplacer un adjectif :

Où les adjectifs nous manquent nous les suppléons par cet indéfini *de*, comme dans  
*poissons de rivière ou d'étang, verdure d'herbe, vitesse de pied* (op. cit, f31<sup>v</sup>-f32<sup>r</sup>).

Dans ces exemples, Maupas souligne une commutation de la construction *de + nom* avec l'adjectif. Ce sont des compléments du nom qui prennent la place des adjectifs dont la langue fait défaut, et expriment une qualité relative au mot qui les précède. L'article indéfini *de* peut en outre construire l'apposition : « Le nom propre se subjoint à son appellatif au moyen de l'article *de* » (op. cit, f.33<sup>v</sup>) comme dans les exemples « La ville de Paris et la rivière de Seine », Maupas note que « les latins usent d'apposition en même cas *urbs lutetia, fluvius sequana* » (Ibidem). L'article indéfini *de* remplace le nominatif pour exprimer l'apposition en français. Cette remarque manifeste le passage d'un système morphologique à un système syntaxique. La fonction n'est en effet plus exprimée par les cas mais par *de*.

Par ailleurs, on l'a déjà vu pour les variations de la déclinaison au nominatif, on peut dégager un emploi et une valeur sémantique qui se rapprochent de l'article partitif moderne. Cela est particulièrement notable chez Oudin et Régnier Desmarais. Selon Oudin, l'indéfinitif « se rencontre en parlant d'une portion indéterminée » et il propose les exemples « voilà du pain, voilà de l'argent, donnez-moi du vin, apportez-moi de l'eau » (Oudin, 1640 : 52). En termes modernes, on reconnaît dans ces exemples les partitifs *du, de l'* et *de* avec les noms massifs *pain, argent, vin, eau*. L'indéfinitif permet de désigner une portion de ces massifs, et cette partie du massif reste non quantifiée. Régnier Desmarais fait une remarque similaire :

L'article indéfini *de*, sert à marquer le nominatif singulier d'un nom commun, lorsqu'on ne veut désigner qu'une partie de la chose signifiée par le nom comme dans  
*Faut-il que de la canaille vous fasse la loi ?* (Régnier Desmarais, 1706 : 170).

Dans cet emploi, Régnier Desmarais identifie l'indéfinitif *de* suivi du défini *la, l'* comme dans « emprunter de l'argent ; avoir de l'honneur ; avoir de la joie » (...). Il s'agit à nouveau de l'article partitif moderne *de l', de la* devant les massifs *argent, honneur, joie*. Régnier Desmarais souligne, comme Oudin, que dans « un grain de blé (ibidem) l'indéfinitif se trouve avec un substantif qui ne marque (...) qu'une portion ». Dans cet exemple, selon la règle de cacophonie énoncée par Port-Royal (à propos de *des*, pluriel de *un* au génitif), on reconnaît la réduction de la préposition *de* suivie du partitif *du* dans « un grain de du blé ». On a donc bien dans cet exemple notre partitif moderne identifié par Régnier Desmarais comme un article *indéfinitif*. On se souvient également que selon Vairasse d'Allais, les occurrences d'articles partitifs correspondent à l'indéfinitif dans « j'ai du vin dans ma cave, donnez moi du pain, on mange de la viande en charnage et du poisson en Carême » (Vairasse d'Allais, 1681 : 90).

Oudin et Régnier Desmarais remarquent de surcroît que dans cet emploi, c'est-à-dire lorsque l'indéfinitif désigne une *portion*, la forme *de* (qui correspond normalement au cas génitif/ablatif) correspond au cas nominatif/accusatif. Or on a déjà vu (avec le problème de l'article zéro) que l'article indéfini n'a pas de forme nominatif/accusatif. Oudin observe ainsi que « ceux qui ont lieu au génitif et l'ablatif, servent au nominatif et l'ablatif » (Oudin, 1640 : 52). Il relève une homophonie entre les formes fléchies de l'indéfinitif au nominatif et au génitif. Régnier Desmarais note le même phénomène :

L'indéfinitif *de* peut servir à marquer l'accusatif singulier avec l'article défini, devant les noms masculins qui commencent par une voyelle et devant tous les noms féminins ou bien encore pour désigner une portion, une quantité de la chose signifiée par le nom (Régnier Desmarais, 1706 : 170).

Les formes *de l', de la* servent à marquer le nominatif et l'accusatif. Il s'agit alors d'un cas particulier où le nom désigne une *portion* ou une *quantité*, mais il s'agit toujours de l'article indéfini.

### 3.3 Les valeurs de à.

Maupas et Oudin évoquent trois valeurs sémantiques de à : la « cause finale », « la possession » et la « manière ».

Selon Maupas, à permet tout d'abord d'exprimer la *cause finale* comme dans « une étable à jument, un étui à peignes. Pot à vin. Terre à froment » (Maupas, 1618 : f.35<sup>r</sup>), l'idée de « cause finale » correspondant à la destination. Maupas signale également que « les deux articles indéfinis s'utilisent pour attribuer la possession de quelque chose, à son possesseur et maître, comme dans *le logis de Jacques ou à Jacques ; le laquais de monsieur ou à monsieur* » (op. cit, f.36<sup>r</sup>). Dans ce cas, Maupas précise que « l'on utilise l'indéfini au lieu des articles génitifs » (ibidem). Ces deux premières valeurs décrivent le nom qui est suivi de à et d'un nom. Il observe enfin que l'indéfini à exprime « la manière comment quelque chose est faite comme dans *marcher à pas comptés, chercher à tâtons, aller à reculons, aller à cheval ou à pieds* » (Op. cit, f.35<sup>r</sup>). Oudin reconnaît le même type d'emploi :

L'indéfini est utilisé en spécifiant la manière, le lieu ou l'instrument de tels exercices comme dans *courir à bride abattue, à cloche pied, à joints pieds* (Oudin, 1640 : 56).

Ces exemples, mettent en jeu ce que les grammaires modernes identifient comme circonstants du syntagme verbal. Maupas note par ailleurs que à peut avoir le sens de *avec* ou de *pour* :

À s'utilise pour marquer la façon, ou quelque notable adjonction à la façon de chaque chose, là ou à, semble signifier *avec* (ibidem).

Dans les exemples « du taffetas à gros grains, une montre à réveil matin », (ibidem), les grammaires modernes identifieraient le groupe introduit par à, comme des compléments du nom qui complètent les noms *taffetas* et *montre*. Maupas note ainsi que « à quelque fois semble valoir pour *pour* comme dans *un tel est tenu à homme de bien, à savant personnage, à preud'homme* » (Maupas, 1618 : f.35<sup>r</sup>). Le rapprochement entre l'indéfini à et les prépositions *avec* et *pour*, reprend la comparaison faite par Maupas entre l'indéfini et la préposition.

Ainsi, même si Maupas ne tranche pas sur le statut de à et de qu'il laisse entre préposition et article, les analyses qu'il en propose pour ces formes correspondent à celles des grammaires contemporaines concernant les prépositions.

### 3.4 Les constructions syntaxiques que décrit l'emploi de l'indéfini à, de.

Si l'on considère les exemples proposés par les grammairiens pour illustrer les emplois de l'indéfini à, de, ils correspondent dans les grammaires contemporaines à une construction sans article. Il est en outre notable que les valeurs sémantiques attribuées à l'indéfini à, de correspondent aux prépositions modernes. Nos auteurs, de Maupas à Girard, distinguent deux cas dans lesquels l'indéfini à, de apparaît : i) avec les noms propres, lesquels désignent seuls un individu précis, ii) avec des noms qui ne renvoient à rien de précis (nos compléments du nom).

#### 3.4.1 Avec des noms propres ou des pronoms.

L'article indéfini à, de apparaît premièrement lorsque le nom désigne un individu précis sans que la description nominale n'ait à être complétée par les informations qu'apporterait l'article défini. Tel est le cas lorsqu'il est utilisé avec des noms propres.

Ainsi, lorsqu'Oudin note que « l'indéfini se trouve avec le nom *Dieu* pris pour le vrai Dieu » (Oudin, 1640 : 56), Buffier souligne que le nom ne désigne qu'un seul *dieu* :

On emploie l'indéfini avec les noms propres employez en tant que propres, & certains noms d'honneur que l'usage attache aux noms propres : tels que *Monsieur, Madame, Monseigneur, Messire, Maître* ou *Saint, Saints* &c. [...] on décline *Dieu, de Dieu, à*

*Dieu* : parce que Dieu est le nom propre du souverain Être qui est unique (Buffier, 1709 : 155).

Buffier précise qu'il parle « de noms propres employez en tant que propres, car s'ils étaient employez comme pouvant convenir à plusieurs objets, alors ils recevraient l'article défini » (ibidem). C'est à nouveau le nom propre *Dieu* qui désigne, selon Restaut, de façon rigide un dieu unique :

L'on trouve l'indéfini avec les noms de *Dieu*, d'anges, d'hommes, de villes, bourgs, villages signifiant des personnes ou des choses singulières [...] ces noms ne peuvent jamais s'étendre à plusieurs sujets et par conséquent sont toujours déterminés par eux-mêmes (Restaut, 1730 : 443).

Mais il souligne d'autre part qu'on trouve l'indéfini « avec des noms qui expriment quelque objet suffisamment déterminé par lui-même », c'est-à-dire, en termes modernes, un nom qui n'a pas besoin d'autres informations pour permettre à la référence d'aboutir. C'est pourquoi on emploie l'article indéfini.

Selon Restaut, l'autre catégorie qui désigne un individu particulier et qui, par conséquent appelle l'indéfini *à, de* est constituée par les pronoms. Il en évoque deux types. Il s'agit tout d'abord des pronoms personnels car désignant de façon univoque la personne, il n'a pas besoin du défini. Restaut envisage ensuite « les pronoms possessifs absolus & les pronoms démonstratifs, lesquels joints à quelques noms substantifs, les déterminent et en sont comme les articles » (ibidem) comme dans « mon livre, de mon livre, à mon livre ». Selon Restaut, ces « pronoms » déterminent les substantifs à la manière de l'article. Notons que Restaut identifie des pronoms là où les grammaires modernes reconnaissent des déterminants possessifs. Il les compare aux articles (« ils sont comme articles ») mais ne les intègre pas à la catégorie. En considérant que *à* et *de* sont articles indéfinis, il ne peut pas les intégrer car il faudrait accepter comme possible la succession de deux articles sur la chaîne syntaxique.

Ainsi, l'article indéfini *à, de* s'utilise avec des mots qui désignent un individu unique.

### 3.4.2 Dans des compléments du nom.

L'article indéfini *à, de* peut également souligner que le nom ne désigne rien de précis, dans les constructions qui mettent en jeu nos modificateurs modernes après des noms.

Il s'agit pour Maupas du « nom verbal » (Maupas, 1618 : f.25<sup>v</sup>-f.26<sup>f</sup>). Ainsi, dans « joueur de luth », Maupas observe-t-il que « le nom verbal contient l'habitude ou faculté d'œuvre, laquelle est indifférente à tout instrument et à toute matière » (Op. cit, f.26<sup>f</sup>). C'est dire que l'indéfini permet de signifier que quel que soit le luth, la qualité de joueur de luth est toujours vérifiée. Le nom *luth* ne permet l'identification d'aucune occurrence particulière. Cet emploi est repris dans la grammaire de Buffier qui, dans « joueur de luth », observe que le nom *luth* est pris « dans un sens indéfini » (Buffier, 1709 : 159), l'adjectif *indéfini* soulignant en termes contemporains qu'aucune occurrence particulière n'est désignée par le nom. Le fonctionnement est le même dans les « phrases indéfinies » (Maupas, 1618 : f.31<sup>v</sup>) comme dans *autorité de Roy* (ibidem). Pour cet exemple, Maupas remarque qu'« il s'agit en général de quelque Roy que ce soit ». Il souligne ainsi que dans les phrases indéfinies, on ne peut désigner de roi particulier.

L'indéfini s'utilise en outre selon Oudin avec des appellatifs « en phrases généralement négatives comme dans *je n'ai eu secours d'homme quelconque, d'aucun homme, d'homme qui soit* » (Oudin, 1640 : 58). L'analyse et les exemples sont repris à l'identique à la grammaire de Maupas (Maupas, 1618 : f.29<sup>f</sup>). Sur le plan syntaxique, Maupas précise que « dans ce type d'emploi, on trouve des appellatifs ayant ordinairement ces mots en suite, *aucun, quelconque* » (ibidem). Il s'agit de pronoms indéfinis qui indiquent que le nom ne désigne aucun individu particulier.

Enfin selon Chiflet, on trouve l'indéfini « en parlant de matière dont est composé de quoi l'on parle comme dans *une statue de marbre* » (Chiflet, 1659 : 15). Toutefois, Chiflet précise que « si l'on ajoute quelque chose qui spécifie cette signification indéterminée et la restreint à quelque sujet particulier, alors on se sert de l'article défini comme *c'est une statue du marbre que j'ai achetée à Genes* » (ibidem).

Cette précision montre que les deux types d'articles peuvent se trouver avec les mêmes noms mais que la différence porte sur la capacité à désigner quelque chose de précis. En termes modernes, la déterminative « que j'ai acheté à Gennes » permet d'identifier un marbre particulier à l'exclusion des autres, tandis que la construction avec l'indéfini *de* (sans article) est imprécise.

Ce qui est notable dans cette série d'emplois est qu'ils mettent tous en avant des constructions avec compléments du nom: « joueur de luth, autorité de Roy, secours d'homme quelconque, une statue de marbre ». Pour autant, si l'on excepte Chiflet pour qui *de marbre* exprime « la matière dont est composé de quoi l'on parle », seuls Restaut et Buffier décrivent la relation entre les deux. Buffier (1709) souligne de façon générale une relation qui correspond à celle qui existe dans les grammaires contemporaines entre le nom et son modifieur :

L'indéfini se met devant les noms régis par un autre nom substantif, duquel il marque l'espèce, le caractère, la cause, la matière, la qualité, le pays (Buffier, 1709 : 160).

Dans « rencontre de hasard », il observe que « *hasard* est mis ici pour marquer la nature et le caractère de la rencontre » (ibidem). De la même manière, « les noms propres de province ou de royaumes appellent également l'indéfini au génitif quand ils servent à distinguer un nom substantif qui les précède immédiatement, en marquant son pays comme dans *roi d'Espagne* » (op. cit, 157).

Il distingue en outre deux types de relations selon l'article qui précède cette construction: i) dans « *vice de la jeunesse, coup de la Providence*, on marque le caractère du coup ou du vice dont on parle » (Buffier, 1709 : 161).; ii) dans « *vice de jeunesse, coup de Providence* » (ibidem), on « marque l'effet de la Providence ou de la jeunesse » (ibidem). Dans i), c'est l'article défini qui est utilisé devant *jeunesse* et *Providence* ; dans ii), c'est l'indéfini. Buffier établit ainsi qu'avec le défini, c'est le deuxième nom qui détermine le premier (*de la Providence* détermine le *coup*) ; alors qu'avec l'indéfini, c'est le premier qui détermine le second (*coup* est un effet *de la Providence*) :

Si le second nom n'est pas mis pour caractériser le premier, et qu'au contraire le premier soit mis pour marquer une partie du second, une production, une propriété, une dépendance, un effet du second, alors on mettra l'article défini devant le second (Buffier, 1709 : 160).

C'est dire que lorsque c'est l'article défini qui est employé devant le deuxième nom, c'est le premier nom qui détermine le second. Buffier donne pour exemple « *le toit de la maison* où le toit est une partie de la maison » (op. cit. 160-161).

Pour conclure sur l'article indéfini dans les grammaires du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle, ce que nos auteurs identifient comme article *indéfini* correspond à ce que la grammaire moderne décrit comme une absence d'article : un nom précédé des prépositions *à* et *de*. Ce qui est notable est que, quels que soient les débats sur les déclinaisons ou le statut de l'indéfini, le fait qu'il ne désigne pas un individu précis est l'élément stable de la description.

### Références Bibliographiques:

- ARNAULD ET LANCELOT (1660), *Grammaire générale et Raisonnée*, Paris : P. Le Petit.
- AUROUX S. (1992a), La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée, *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, 159-179.
- AUROUX S. (1993), *La Logique des Idées*, Montréal : Bellarmin et Paris : Vrin.
- BUFFIER, Le Père Claude (1709), *Grammaire Française sur un plan nouveau*, Paris : N. Le Clerc.
- CHERVEL, A. (1997), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la Grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- CHIFLET, R. P. L. (1659), *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris : P. Mauger [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- COLOMBAT B. (1992) L'adjectif : perspectives historique et typologique, *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, 5-23.
- COLOMBAT B. (1998), *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques, Histoire Epistémologie Langage*, Hors-Série n°2.
- DELESALLE, S., (1992), Les grammaires du français de l'âge classique : « adjectif » et l'adjectif, *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, 141-158.
- FOURNIER, J. M. (2004), Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16ème-18ème siècle), *History of Linguistics in Texts and Concepts. Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten. Herausgegeben von Gerda Haßler und Gesina Volkmann. Münster: Nodus Publikationen*, 119-130.
- FOURNIER, J. M. (2005), Classe et individu dans les Grammaires Générales tardives », *actes du colloque Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones, au 19eme siècle (1802-1870)*, coord. J. Bourquin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 105-118.
- FOURNIER, J.M. ; RABY V. (2009), La sémantique du nom dans les grammaires françaises (XVIème-XVIIIème siècle) : échos des réflexions priscianiennes, Marc Baratin, Bernard Colombat & Louis Holts Priscien, *Transmission et refondation de la grammaire de l'Antiquité aux modernes*, Tournout, Brepols, 613-632.
- IRSON, C. (1662), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris : l'auteur [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- JOLY, A., (1980), Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique, *Langue Française*, n°48, pp.16-27.
- MAUPAS, C. (1618), *Grammaire et Syntaxe française*, Orléans : O. Boynard [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- OUDIN, A. (1640), *Grammaire Française rapportée au langage du temps*, Paris : A. de Sommerville [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- REGNIER DESMARAIS, Abbé F.-S. (1706), *Traité de la Grammaire Française*, Paris : Coignard.
- RESTAUT, P. (1730), *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, Paris : J. Desaint.
- SWIGGERS, P. (1985), L'article en français : histoire d'un problème grammatical, *Revue de Linguistique Romane*, 49, 119-126.
- VAIRASSE D'ALLAIS, D. (1681), *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris : l'auteur.

---

<sup>1</sup> Notre corpus, établi à partir du *Corpus des grammaires et des traditions linguistiques* de B. Colombat (1998), est indiqué dans la bibliographie primaire à la fin de cet article.

<sup>2</sup> Buffier, 1709 : 148.